



### Mesures particulières

- PB-2 : Maintenir les liens hydrauliques des milieux humides préservés  
Éviter des changements de drainage majeurs
- PB-3 : Procéder à l'entourbement de la berge ou, selon les conditions, à la plantation sur les portions de cours d'eau déplacés hors de la nouvelle emprise tout en minimisant l'attrait pour l'original
- PB-5 : Minimiser l'empiétement des milieux humides.  
Assurer la stabilisation de la nouvelle rive
- PH-3 : Relocaliser les bâtiments à la suite d'une entente préalable avec le propriétaire ou le gestionnaire ou compensation financière pour l'acquisition

Transports Québec  Direction de Québec  
Direction du Saguenay—  
Lac-Saint-Jean—Chibougamau

Étude d'impact sur l'environnement et étude approfondie

Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées  
du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)  
Réserve faunique des Laurentides et Ville de Saguenay

### IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Consortium  
 GROUPE CONSEIL  


N<sup>os</sup> projets MTQ : 20-3972-0157 et 20-3671-0143  
N<sup>o</sup> projet Génivar : 094065  
N<sup>o</sup> projet Tecscult : 0511058

OCTOBRE 2003

